

L’an deux mille treize, le 13 février, à vingt et une heures, le Conseil Municipal de la commune de MONTBERON, dûment convoqué, s’est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Thierry SAVIGNY, Maire.

Date de convocation : le jeudi 7 février 2013

Etaients présents : Mmes et MM. Jean-Luc BELLARIVA, Yolande BERAUD, Corinne BOUCHERON, Jean-Claude BRAGATO, Gérard COGO, Dominique FAU, Monica GARCIA, Marie-Josée GOMIZ, Guillaume PUJOL, Thierry SAVIGNY.

Etaients absents : Mmes et MM. Sandrine CABROL, Jean-Michel DAVID qui a donné procuration à M. COGO, Denise ESCAFRE qui a donné procuration à M. SAVIGNY, Sylvie GILLES, Benjamin GOUDERGUES qui a donné procuration à Mme GOMIZ, Philippe MIQUEL, Valérie RIGAL.

A été nommée secrétaire de séance : Mme Corinne BOUCHERON

ORDRE DU JOUR :

DOMAINE	SUJET	DECISION
Finances	2013-01 Choix des entreprises pour la pose d’un portail de clôture coulissant et automatisé, aux ateliers municipaux – demande de subvention	Unanimité
	2013-02 Choix d’une entreprise pour la création d’une conduite en cuivre et pour la pose d’un robinet de puisage dans les ateliers municipaux – demande de subvention	Unanimité
	2013-03 Choix d’une entreprise pour la fourniture d’un sèche-linge professionnel au groupe scolaire – demande de subvention	Unanimité
	2013-04 Information sur l’emploi des crédits nécessaires à la mise en place de roches sur l’espace face aux écoles	Unanimité
	2013-05 Choix d’une entreprise pour la fourniture et la pose d’une porte au CIJ – demande de subvention	Unanimité
	2013-06 Choix d’une entreprise pour la fourniture de jardinières, fixations et pots pour l’aménagement du village – demande de subvention	Unanimité
Personnel	2013-07 Prolongation de 5 postes d’adjoints d’animation contractuels et augmentation horaire d’un poste d’adjoint technique contractuel	Unanimité
Affaires générales	2013-08 Vœu pour le maintien des sites DDT 31	Unanimité
Questions diverses	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Rapport d’activités 2012 de la Police Intercommunale ✓ Nom de rue ✓ Information sur les marchés en cours ✓ Point éclairage public et feu tricolore devant la mairie 	

Le Conseil Municipal débute par l’approbation du compte rendu du précédent conseil, en date du 19/12/2012, sans observations des membres présents.

Délibération 2013-01 : Choix des entreprises pour la pose d’un portail de clôture coulissant et automatisé, aux ateliers municipaux – demande de subvention

Exposé :

Monsieur le Maire, rappelle à l’Assemblée que les travaux de création d’une plateforme technique en enrobé et non enrobé, de 10 places de parking et d’une clôture, aux ateliers municipaux Rue Jean Moulin, sont terminés. Reste à poser un portail automatisé. Monsieur le Maire, propose après consultation, les offres commerciales des sociétés suivantes : Entreprise GOULESQUE Gérald pour la fourniture et la mise en place d’un portail coulissant et l’EURL Deville Bâtiment Services (DBS) pour la fourniture et la pose d’une motorisation du portail.

Fourniture et pose du portail coulissant, montant 2 430,00 € HT soit 2 906,28 € TTC (GOULESQUE Gérald)

Fourniture et pose d'une motorisation du portail, montant 2 765,90 € HT soit 3 308,02 € TTC (DBS)

Monsieur le Maire propose également au Conseil de demander une subvention la plus élevée possible au Conseil Général.

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

RETIENT les offres des sociétés : Entreprise GOULESQUE Gérald et EURL DBS ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes afférents à cet achat ;

DECIDE d'inscrire la somme correspondante au budget communal 2013 ;

SOLLICITE du Conseil Général de la Haute-Garonne une subvention au taux le plus élevé possible

Délibération 2013-02 : Choix d'une entreprise pour la création d'une conduite en cuivre et pour la pose d'un robinet de puisage dans les ateliers municipaux – demande de subvention

Exposé :

Monsieur le Maire, pour le même chantier des ateliers municipaux, expose que pour parfaire l'installation des services techniques il faudrait créer une conduite en cuivre et poser un robinet de puisage extérieur. Monsieur le Maire propose après consultation, l'offre commerciale de la société de plomberie SCHWALEN Eric pour un montant de 1100,00 € HT soit 1327,56 € TTC.

Monsieur le Maire propose également au Conseil de demander une subvention la plus élevée possible au Conseil Général.

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

RETIENT l'offre de l'Entreprise de plomberie SCHWALEN Eric ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes afférents à cet achat ;

DECIDE d'inscrire la somme correspondante au budget communal 2013 ;

SOLLICITE du Conseil Général de la Haute-Garonne une subvention au taux le plus élevé possible

Délibération 2013-03 : Choix d'une entreprise pour la fourniture d'un sèche-linge professionnel au groupe scolaire – demande de subvention

Exposé :

Monsieur le Maire expose que suite à la panne du sèche-linge des écoles (acheté en 2007), il serait nécessaire de le renouveler. Monsieur le Maire expose que considérant les obligations en matières d'assurance et considérant les fréquences de lavage du service entretien des écoles, le choix devrait se porter sur un modèle « professionnel » plus robuste.

Monsieur le Maire propose de retenir, après consultation, l'offre commerciale de la société BUZY (l'Union) pour la fourniture d'un sèche-linge professionnel à destination des locaux scolaires. Cette offre présente un montant d'achat de fournitures de 1 795,20 € HT soit 2 112,00 € TTC. Monsieur le Maire, précise aussi que la société BUZY avait déjà fourni en 2011 un lave-linge de la même gamme à la Mairie pour les écoles. Cette achat donne à ce jour toute satisfaction quant à la qualité du produit et au suivi par l'entreprise BUZY.

Monsieur le Maire propose également au Conseil de demander une subvention la plus élevée possible au Conseil Général.

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

RETIENT l'offre de la société BUZY ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes afférents à cet achat ;

DECIDE d'inscrire la somme correspondante au budget communal 2013 ;

SOLLICITE du Conseil Général de la Haute-Garonne une subvention au taux le plus élevé possible

Délibération 2013-04 : Information sur l'emploi des crédits nécessaires à la mise en place de roches sur l'espace face aux écoles

Exposé :

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée les incidents des installations illicites des gens du voyage sur l'espace vert face aux écoles. Monsieur le Maire rappelle que le problème est d'autant plus compliqué à régler du fait que ces installations se font à la fois sur une parcelle appartenant à la Mairie et sur une parcelle appartenant à un propriétaire privé.

Les démarches administratives avec la Préfecture existent, ont été entamées mais sont très compliquées du fait de l'attention particulière portée par Monsieur le Préfet aux droits et libertés de chacun et notamment à celle d'aller et venir librement sur le territoire français.

La Mairie a souhaité tout faire à son niveau pour mettre un terme à ces installations illicites, c'est pourquoi des roches ont été mises en place par la SARL PECH TP (après consultation des entreprises ECTP, LUPOLLO TP et PECH TP), ces derniers jours face aux écoles avec l'accord du propriétaire privé concerné. La Mairie a également fait la demande au SDEHG de remplacer le transformateur vétuste des écoles par un coffret anti vandalisme, ce dossier est en cours.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que cette solution a un coût pour toute la collectivité de 3 560,00 € HT soit 4 257,76 € TTC.

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE l'emploi des crédits comme décrits ci-dessus.

Délibération 2013-05 : Choix d'une entreprise pour la fourniture et la pose d'une porte au CIJ – demande de subvention**Exposé :**

Monsieur le Maire, rappelle à l'Assemblée les travaux menés au CIJ à l'été 2012 pour fermer le préau avec la création d'une cloison en bois. Monsieur le Maire propose aujourd'hui de terminer ce chantier par la pose d'une porte. Après consultation des entreprises TORDJMAN et BENTOGGIO, Monsieur le Maire propose de retenir l'offre commerciale de la société BENTOGGIO pour un montant de 1 623,89 € HT soit 1 942,17 € TTC.

Monsieur le Maire propose également au Conseil de demander une subvention la plus élevée possible au Conseil Général.

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

RETIENT l'offre de l'Entreprise de menuiserie BENTOGGIO ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes afférents à cet achat ;

DECIDE d'inscrire la somme correspondante au budget communal 2013 ;

SOLLICITE du Conseil Général de la Haute-Garonne une subvention au taux le plus élevé possible

Délibération 2013-06 : Choix d'une entreprise pour la fourniture de jardinières, fixations et pots pour l'aménagement du village – demande de subvention**Exposé :**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que deux agents ont été engagés au service technique dans le but d'entretenir les espaces verts de la commune et de les embellir. Des changements sont déjà notables sur le rond point d'entrée côté Pechbonnieu (plantations, entretien, minéralisation...) et dans d'autres endroits de la Commune. Des changements sont également à remarquer dans les pratiques d'entretien (pour exemple : paillage, réutilisation des broyats des coupes de végétaux, désherbage à la chaleur...).

Nos deux agents jardiniers ont proposés trois projets en cours de réalisation : le fleurissement et la végétalisation du parvis du groupe scolaire, le fleurissement et la végétalisation du parvis de la Mairie et enfin l'embellissement de la traversée principale du village.

Monsieur le Maire expose que trois entreprises ont été consultées pour la fourniture de jardinières et pots : ATECH, GREEN CITY et SO'VERT ENVIRONNEMENT.

Monsieur le Maire propose de retenir l'offre commerciale de la société SO'VERT ENVIRONNEMENT pour un montant de 3 939,00 € HT soit 4 711,04 € TTC pour la fourniture de 19 jardinières et leurs fixations spécifiques et 9 pots de 200 litres

Monsieur le Maire propose également au Conseil de demander une subvention la plus élevée possible au Conseil Général.

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

RETIENT l'offre de l'Entreprise de SO'VERT ENVIRONNEMENT ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes afférents à cet achat ;

DECIDE d'inscrire la somme correspondante au budget communal 2013 ;

SOLLICITE du Conseil Général de la Haute-Garonne une subvention au taux le plus élevé possible

Délibération 2013-07 : Prolongation de 5 postes d'adjoints d'animation contractuels et augmentation horaire d'un poste d'adjoint technique contractuel

Exposé :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires de la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 3 ;

Vu le Décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relative aux agents non-titulaires de la Fonction Publique Territoriale ;

Considérant :

- ✓ Qu'il est nécessaire d'augmenter les horaires d'un poste d'adjoint technique territorial non-titulaire à 35 heures, voté le 15/10/2012 à 20 heures pour faire face au manque de qualification en matière d'entretien des espaces verts de notre équipe ;
- ✓ Qu'il est nécessaire de prolonger 5 postes d'adjoint territorial d'animation non-titulaire, à temps non complet : 2 postes à 13h hebdomadaire, 2 postes à 14h hebdomadaire et 1 poste à 30h hebdomadaire, pour une période allant du 2 février au 5 juillet 2013, afin toujours de pallier à des situations de surcroît de besoin d'encadrement sur la période méridienne déjà existantes ;
- ✓ Que, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, le Maire propose : la création de ces emplois contractuels pour assurer des fonctions d'adjoint technique territorial ou d'adjoint territorial d'animation de 2ème classe à temps non complet (ou complet), catégorie C,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE l'augmentation horaire à compter du 1^{er} février 2013 d'un emploi d'adjoint technique territorial de 2ème classe contractuel de 20/35^{ème} à 35/35^{ème} ;

DECIDE à compter du 2 février 2013 la prolongation de 5 emplois d'adjoint territorial d'animation de 2^{ème} classe contractuel à temps non complet (2 postes à 13h hebdomadaire, 2 postes à 14h hebdomadaire et 1 poste à 30h hebdomadaire) ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer 6 contrats à durée déterminée renouvelables, pour le recrutement de 6 agents non-titulaires, dans les conditions énoncées ci-dessus ;

DIT que les crédits seront inscrits au budget sur le chapitre 012, compte 64 ;

DIT que ces emplois seront portés au tableau des effectifs du personnel annexé au budget.

Délibération 2013-08 : Vœu pour le maintien des sites DDT 31

Exposé :

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la perspective de la fermeture des sites DDT 31 de Grenade, Muret et Villefranche est imminente et provoque l'inquiétude et le mécontentement des élus de la Haute-Garonne.

Ainsi, les collectivités locales, l'association départementale des Maires de France, les agents de ces structures et leurs syndicats se mobilisent pour que l'Etat revienne sur cette décision lourde de conséquences pour les territoires.

Pour les communes c'est l'ingénierie publique à travers l'ATESAT (Assistance Technique de l'Etat pour raison de Solidarités et d'Aménagement du Territoire) et l'ADS (Application du Droit des Sols) qui est condamnée.

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de voter une motion pour demander au gouvernement de stopper le démantèlement administratif de ces structures sur notre territoire, et de mettre un terme à son désengagement auprès de communes.

Questions diverses :

- ✓ Rapport d'activités 2012 de la Police Intercommunale : Monsieur le Maire présente à tous les élus ce rapport et le laisse à la lecture de chacun ;
- ✓ Le choix d'un nom de rue pour la voie menant à la crèche est toujours en débat. Le Conseil Municipal, à l'unanimité est d'accord pour choisir le nom d'une femme célèbre. Monsieur Jean-Luc BELLARIVA propose que le choix soit laissé à la population, par l'intermédiaire du bulletin municipal, tout en encadrant ce choix sur deux ou trois noms de femme, accompagnés d'une courte biographie pour chacune dans la gazette. Le Conseil Municipal approuve cette solution et charge la commission communication de la mise en place de ce dispositif ;
- ✓ Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que deux appels d'offre ont été lancés début février pour un choix au mois de mars par le Conseil Municipal :
 - **Sol sportif du tennis** : rénovation et changement du revêtement – travaux été 2013
 - **Copieurs mairie et école** : 3 copieurs seront achetés en 2013 pour renouveler le parc vieillissant et un nouveau contrat de maintenance doit être négocié

Monsieur le Maire rappelle également que les appels d'offre pour le choix des entreprises sont en cours de rédaction dans les dossiers suivants, et que des réunions sont imminentes avec le maître d'œuvre pour régler les derniers détails de ces consultations :

- **Aménagement étage mairie** : permis d'aménager à l'instruction des commissions départementales de sécurité et accessibilité – avis courant du mois de février ;
 - Aménagement Salle Brenner à la **salle des fêtes** et création d'un local de stockage ;
 - Construction d'un **nouveau vestiaire** au Stade ;
 - Création d'un local de stockage à la **Maison des Associations** ;
 - Rénovation des **sanitaires de l'école élémentaire** sous le préau.
- ✓ Sur le constat d'un allumage « désordonné » de l'éclairage public, Monsieur le Maire rappelle la commande publique faite au Syndicat Départemental d'Electricité de la Haute-Garonne (SDEHG). La mairie et le SDEHG ont mené sur plusieurs années une campagne d'élimination des anciennes cellules photosensibles pilotant l'éclairage public(EP). Aujourd'hui tous les circuits d'EP de la commune sont équipés d'horloges astronomiques calant l'éclairage public sur le lever et le coucher du soleil. Seules quelques cellules photosensibles subsistent sur des EP épars et isolés.
- Les horloges permettent de décaler les EP par rapport au soleil en les éteignant aux premières lueurs même si le soleil n'est pas levé ou en n'allumant l'EP qu'après le coucher du soleil. Ce dispositif peut permettre des économies non négligeables sur un des postes de dépense les plus importants pour la Commune.
- Malheureusement, un défaut sur la première génération des horloges astronomiques installées provoque un allumage un peu « aléatoire » ces derniers temps.
- La Mairie a donc demandé au SDEHG d'y remédier en recalant tout l'EP sur les heures de lever et coucher du soleil, jusqu'à ce que le défaut des horloges soit solutionné
- Une demande sera également faite au SDEHG pour voir si le feu tricolore devant la Mairie ne s'est pas décalé par rapport à la commande initiale

L'ordre du jour ayant été épuisé la séance du Conseil Municipal est levée à 22h37.

Thierry SAVIGNY, Maire	Jean-Luc BELLARIVA	Yolande BERAUD	Corinne BOUCHERON	Jean-Claude BRAGATO
Sandrine CABROL	Gérard COGO	Jean-Michel DAVID	Denise ESCAFRE	Dominique FAU
Absente		Absent procuration à M. COGO	Absente procuration à M. SAVIGNY	
Monica GARCIA	Sylvie GILLES	Marie-Josée GOMIZ	Benjamin GOUDERGUES	Philippe MIQUEL
	Absente		Absent procuration à Mme GOMIZ	Absent
Guillaume PUJOL	Valérie RIGAL			
	Absente			